

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : CPER 2015-2020 : Aix-Marseille Université : Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord Saint-Jérôme et des bâtiments Campus Marseille Centre Timone afin d'accueillir le Pôle Neurosciences.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à Aix-Marseille Université une subvention d'un montant de 2 570 000 € pour les opérations de restructuration des espaces de recherche Marseille Nord Saint-Jérôme et des bâtiments du campus Marseille Centre Timone afin d'accueillir le pôle Neurosciences dans le cadre du CPER 2015-2020,
- d'approuver les conventions, dont les projets sont joints en annexe au rapport et d'autoriser la Président du Conseil départemental à les signer,
- d'approuver les montants des affectations comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante, soit 2 570 000 €, sera prélevée sur l'autorisation de programme 2015-25003A chapitre 204 fonction 23 article 204113.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée